

Tous acteurs de la transition énergétique

Vous dites transition?

Il est bien là l'enjeu majeur : passer, de manière programmée, de pratiques sociales, culturelles et politiques créatrices d'une économie fondée sur l'utilisation massive d'énergies fossiles et de l'atome, à un vivre ensemble désirable fondé sur une économie qui ne dépende plus du pétrole, du gaz, du charbon et du nucléaire.

Pour relever quels défis?

Le défi climatique :

la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre ne nous permettra pas, malgré les quelques efforts consentis, de limiter la hausse de la température à la fin du siècle à 2 degrés Celsius. Consommer beaucoup moins d'hydrocarbures fossiles est une impérieuse nécessité.

Le défi de la raréfaction des énergies fossiles :

nous avons atteint le "pic du pétrole" avec les techniques conventionnelles d'extraction, soit environ 90 millions de barils par jour issus du soussol. Si, avec de nouvelles techniques, l'on déstockait la totalité du carbone actuellement sous terre nous achèverions de détruire le climat de la planète.

Le défi de la sortie du nucléaire :

après Tchernobyl et Fukushima, l'énergie nucléaire, certes décarbonée, mais génératrice de déchets dont le traitement est impossible, est une solution ruineuse et dangereuse, donc inacceptable.

Le défi de la solidarité écologique et énergétique planétaire :

plusieurs milliards d'êtres humains sont légitimes à exiger l'accès à 'l'énergie source de bien-être''. Objectif planétaire à atteindre en assurant la pérennité des écosystèmes.

Le défi démocratique :

face à ces constats et prévisions, le principe de responsabilité individuelle et collective est interpellé. Nous devons sortir des oppositions qui ne proposent pas d'alternatives et apprendre ensemble à décider ensemble.

Quels champs d'actions investir?

Réduire nos consommations d'énergie, rénover les bâtiments, développer l'économie circulaire, favoriser les mobilités propres et partagées, développer les énergies renouvelables, diminuer la part de production nucléaire, lutter contre la précarité énergétique, adapter la fiscalité à l'objectif de "décarbonisation" de nos pratiques, s'appuyer sur les collectivités locales et les habitants des territoires. Autant d'objectifs que la loi de transition énergétique a intégrés.

Et Charente Nature dans tout ça?

Pourtant, après quelques avancées, les points de blocage dans l'application de la loi sont de plus en plus visibles. Charente Nature le regrette et s'implique avec volontarisme comme acteur de la transition énergétique. Elle le fait en cohérence avec ses statuts qui précisent qu'elle se donne comme rôle « d'assumer toute sa responsabilité d'acteur de la société civile et comme objet de contribuer à la protection de la nature, des écosystèmes et de toutes leurs composantes en interdépendance, d'œuvrer à la conservation et à la restauration du patrimoine naturel, de favoriser des relations harmonieuses entre l'Homme et la Nature, de promouvoir la responsabilité de tous et de chacun vis à vis des générations futures ».

Quelques chiffres clés

Consommations énergétiques en Nouvelle-Aquitaine

- Nouvelle-Aquitaine : 11% de la consommation énergétique française (182 719 GWh) pour 8.9% de la population française (au 1er janvier 2014).
- Consommations énergétiques assurées à 63% par des ressources fossiles (pétrole 48%, gaz 14%, charbon et autres 1%), 22% par électricité, 15% par bois et autres EnR.
- Répartition de consommations par secteurs d'activités : transports de marchandises : 15 % ; déplacements particuliers : 23 % ; industrie : 19 % ; résidentiel : 26 % ; tertiaire : 12 % ; agriculture et pêche : 5 %.



Les points d'appui Institutionnels pour la transition énergétique

La loi sur la transition énergétique d'août 2015 fixe comme objectifs de :

- réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012 ;
- réduire les énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012 ;
- porter la part des énergies renouvelables à 30% de la consommation finale en énergie et à 40% en électricité en 2030 ;
- réduire de 40% les gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2012.

Les outils de programmation énergétique au niveau des territoires

(source : Réseau Action Climat - Mai 2016)

EPCI : Etablissement de coopération intercommunale (Communautés de communes, d'agglomération,

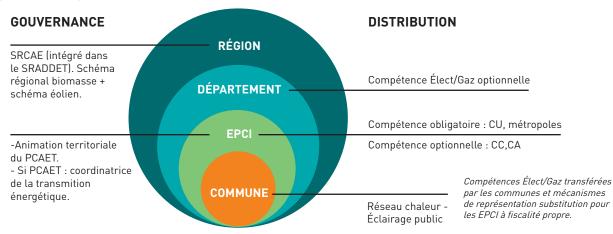
urbaines)

SRADDET : le Schéma régional aménagement du développement durable et de l'égalité des territoires, traite à la fois l'habitat, la gestion de l'espace, les services en milieu rural, la mobilité, les déchets et les continuités écologiques.

ÉNERGIE: QUI FAIT QUOI?

PRODUCTION

Aménager ou faire aménager. Exploiter ou faire exploiter une installation de production ENR avec possibilité de financement participatif



SRCAE : Schéma régional climat-air-énergie.
PCAET : Plan Climat Air énergie Territorial au niveau des intercommunalités prennent en compte le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) et les PLUi (Plan local urbanisme intercom).

- CC : Communauté de communes (min. 15 000 habitants)
- CA : Communauté urbaine (min. 50 000 habitants)
- CU : Communauté urbaine (min. 250 000 habitants)
- Métropole (min. 400 000 habitants)

Des outils au service des projets citoyens :

- Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) www.crer.info
- Citoyens en Réseau pour les EnR en Nouvelle Aquitaine (CIRENA) : https://energie-partagee.org/ nous-decouvrir/les-reseaux-regionaux/
- Projets TEPOS (Territoires à Energie Positive)
- ENERCOOP, seule coopérative de distribution citoyenne d'énergie renouvelable :

https://aquitaine.enercoop.fr

La Nouvelle-Aquitaine a créé :

- le COPTEC, organe transversal mobilisant à la fois l'ensemble de ses compétences et les acteurs régionaux souhaitant s'engager dans cette démarche;
- l'ARTEE, l'agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie avec des aides financières aux particuliers : www.artee.fr



La place de Charente Nature dans une stratégie territoriale de transition énergétique

La prévention est la base de toute notre politique de sensibilisation sur les modes de production, de consommation et d'échanges de biens.

Dans tous les domaines consommateurs d'énergie : résidentiel, tertiaire, industrie, transports, déplacements, agriculture... Charente Nature utilisera tous les moyens pour sensibiliser les Charentais aux trois piliers du scénario NEGAWATT https://www.negawatt.org - dont nous partageons les orientations :

- la sobriété qui génère les "Négawatt", c'est à dire les watts que l'on ne consomme pas ;
- l'efficacité, celle qui améliore les rendements du cycle complet de production et de consommation ;
- •la promotion de toutes les énergies renouvelables et de leur stockage, ainsi que des investissements publics fléchés à 100% sur les EnR.

Face à la nécessité de la Transition énergétique, Charente Nature prend en compte sa vision de la nature, de l'environnement et de la citoyenneté

- Charente Nature apporte son expertise associative pour protéger les écosystèmes et toutes leurs composantes : faune, flore, atmosphère, eau, sol, sous-sol. Elle défend le respect de la santé des habitants et l'intégrité des espaces agricoles. Pour cela :
- elle siège et intervient au sein des commissions administratives dédiées à l'implantation des sites de production d'énergie ;
- selon ses possibilités, elle intervient dans les enquêtes publiques liées aux Installations classées pour l'Environnement et dans les Comités de Pilotage de projets territoriaux.
- Charente Nature incite à la mise en place de Plans Climat Air Energie Territoriaux, même dans les intercommunalités où ils ne sont pas obligatoires (- de 20000 hab), dans le souci de promouvoir un

- mix énergétique respectant un cahier des charges transparent.
- Ces plans, composés d'un diagnostic des consommations, des potentiels d'économie sur le bâti mais également sur les transports, des sources potentielles de toutes les EnR (éolien, biomasse, photovoltaïque), permettent à tous les citoyens de s'approprier les moyens concrets de la réussite de la Transition énergétique.
- Nous soutenons, avec nos exigences, tous les comportements et toutes les initiatives, individuelles et collectives, qui visent l'amélioration de l'autonomie énergétique : isolation des bâtiments, maisons et immeubles à énergie positive, développement de toutes les EnR : éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation, énergies marines...

Face aux projets d'entreprises privées, avec possibles effets d'aubaine, Charente Nature privilégie les démarches participatives pour les projets de production d'EnR

- Privilégier les projets citoyens c'est anticiper. C'est aussi susciter, avec d'autres, et accompagner tous les projets élaborés en concertation entre habitants, élus et acteurs d'un territoire. Des exemples montrant que l'intervention citoyenne est efficace et respectueuse de l'Homme et de la Nature existent déjà (fermes éoliennes Eola d'Ancenis, du Méné et de Béganne en Bretagne, éolienne de Rilhac-Lastours en Haute Vienne, photovoltaïque sur le toit des écoles à La Couronne...).
- Les bénéfices générés par les installations d'EnR doivent, chaque fois que c'est possible, être maîtrisés par les citoyens du territoire concerné : voir la Charte de l'Eolien citoyen : http://eoliennes-ancenis.fr/fichiers/charte EC.pdf



Projets de productions d'énergies renouvelables

Vigilances à exercer

Pour qu'un projet de production d'énergie renouvelable fasse l'objet d'une adhésion consciente et durable, il doit selon nous, en amont de toute démarche administrative ou concrète sur le terrain, faire l'objet de vigilances dans les domaines suivants :

Les politiques publiques

Elles doivent respecter les spécificités locales dans un sens d'équité et de solidarité régionale entre territoires et garantir l'accès à l'information et aux processus de prise de décision pour les habitants concernés par les projets.

La transparence

De la conception jusqu'à la réalisation, y compris dans les domaines économiques et financiers, la transparence est la condition de la légitimité des projets.

Les diagnostics et la prospective :

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont les mieux adaptés pour des prises de décision à l'échelle humaine. Ils doivent être cohérents avec les orientations régionales, voire les enrichir.

Le bouquet énergétique

Les choix locaux assumés par les élus et la population résultent de l'analyse des ressources des territoires et de l'harmonisation des productions dans un esprit d'autonomie énergétique.

Le développement durable

Dans le cadre de chaque PCAET, et pour chaque EnR, l'élaboration d'un cahier des charges et la mise en concurrence des projets, favorisent le mieux disant environnemental, social et économique.

L'environnement

L'analyse des projets doit prendre en compte la notion de "projets environnementaux vertueux" pour que le gain apparent ne soit pas détruit par des effets secondaires nuisibles à l'environnement.

Les études d'impact

Des compléments d'expertises ou des contre expertises motivées peuvent être engagées à la demande de l'administration et/ou des associations agréées au titre de la protection de l'environnement. Un projet peut être réorienté ou modifié au vu de l'évaluation de ses impacts.

Les études de suivi

Sur les projets concernés, les études de suivi de mortalité de la faune doivent débuter dès l'entrée en fonction des installations, être portées au minimum à 3 ans et leurs résultats immédiatement publiés.

La qualité de vie

Elle doit être prise en compte par les porteurs de projets, en particulier sur les questions de santé et de cadre de vie.

La pérennité des écosystèmes

Toutes les connaissances scientifiques du territoire relatives à la faune, à la flore et aux milieux naturels, en vue de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, doivent être mobilisées. La poursuite de la recherche en matière naturaliste est une priorité.

Les terres agricoles, les forêts et les milieux naturels

Tous les projets doivent faire la preuve que l'utilisation de surfaces agricoles, de milieux forestiers ou de milieux naturels sont des cas particuliers justifiés.

Les circuits courts

Les projets qui nécessitent du transport doivent être analysés à la lumière de la prise en compte des circuits courts.

La biomasse

Quels que soient les projets, le caractère pérenne et renouvelable de la ressource bois doit être respecté. Pour la méthanisation, l'utilisation de cultures agroindustrielles dédiées doit être exclue.

Les paysages, les sites et le patrimoine bâti les documents d'urbanisme opposables aux projets doivent être pris en compte.

Charente Nature s'investit clairement en faveur des énergies renouvelables. Elle le fait pour relever les défis décrits page 1 et en fonction de l'enjeu majeur que représente la transition écologique et énergétique. Tout en priorisant les économies de consommation d'énergie, elle considère que tous les projets d'EnR sont à examiner au cas par cas. Les critères et les vigilances listés ci-dessus sont à utiliser dans le cadre de concertations qui privilégient la recherche de propositions constructives.

Texte adopté au Conseil d'Administration de Charente Nature du 11 mai 2017